



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU 13 DECEMBRE 2021

N° 54/2021

PRESEANCE DE MAYOTTE  
13 JAN. 2022

**NOTA :**

Le Président certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération est affiché au  
siège, rue de l'école  
primaire, 97650  
Dzoumogné

**En exercice : 34**

Présents : 16  
Absents : 18  
Votants : 16

A l'unanimité

**Étaient présents :** M. ABDALLAH Houssamoudine, Mme MAHAMOUDOU Liza, M. Saïdy ABDOU OUSSENI, M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa, M. Mohamadi Colo SOILIH MADI, M. Attoumani BLACK ABDULLAH, M. Moustoïfa CHAMSIDINE, M. Charafoudine MADI, M. Sélémani HAMISSI, M. Mohamadi ALI BACAR, M. Malka Ayoub Khan KELLY-AMADI, M. Chams-Eddine Mohamed FAZUL, M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, Mme Zainaba RIDHOI, Mme Hissani JEAN RENE, Mme Intia ABDALLAH.

**Objet :**

**DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL POUR LE  
FINANCEMENT DE  
L'AMENAGEMENT DU PÔLE  
LOGISTIQUE DE  
DZOUMOGNE**

**Étaient absents :** M. Issouf MAANDHUI, Mme MOHAMED Salimata, M. OUSSENI Al-Hadi, M. Mohamadi DJAFFOU, Mme DJAMARY Mariame, Mme Oidhuati ABDALLAH, M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, Mme ABDOU ELOIHIDE Dhathia, M. Soula SAID-SOUFFOU, Mme Anlamati MDALLAH, M. Madi Assani NOUDJOUR, M. Chadhouli ABDOU, Mme Rifcati OMAR FOUNDI, M. Assani SAINDOU, M. Said M'KIDAR, Mme Hidaïa DJANFAR, M. Said Issouf IDRISSE, Mme Anrifia SAIDINA.

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation transmise le mardi 07 décembre 2021, par son Président ABBALLAH Houssamoudine à la MJC de Mangajou, Commune de Sada.

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 *du CGCT* et M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,

**Vu** le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 qui prévoit, à compter de la promulgation de cette dernière, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de la coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ;

**Considérant** que les locaux actuels sont exigus ou inexistantes et non réglementaires et ne permettent pas un accueil de l'ensemble de l'équipe au point que le personnel chargé d'effectuer cette collecte ne peut exercer sa mission dans les meilleures conditions ;

**Considérant** que le syndicat dispose d'un parc de véhicules qui, pour des raisons historiques liées à la compétence de la gestion des déchets, sont stationnés dans plusieurs sites de son territoire, non adaptés et notamment dans les conditions non sécurisées ;

**Le Président explique :**

- Que dans une logique de rationalisation et d'optimisation, le syndicat a décidé de créer son nouveau Pôle logistique.
- Que SIDEVAM976 dispose d'une parcelle viabilisée avec un potentiel aménageable de 5 000m2 en zone urbaine du village de Dzoumogné, une disponibilité foncière qui lui permettra de réaliser son Pôle Logistique sur son site ;

Il demande donc au Comité Syndical d'approuver le projet d'aménagement du pôle logistique de Dzoumogné, d'approuver le plan de financement tel que défini ci-dessous comme dans le rapport et de valider la demande de subvention auprès de Conseil Départemental.

Plan de financement Pôle logistique		
CDM	52,16%	3 119 369,4 €
	10,54%	610 000 €
FEI	17,3 %	1 000 000 €
FCTVA	16,4%	948 538,6 €
Fonds Propres	3,6%	208 303 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>5 786 211 €</b>

Après avoir pris connaissance du rapport relatif au Plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement Pôle logistique de Dzoumogné, par délibération, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'émargement.*

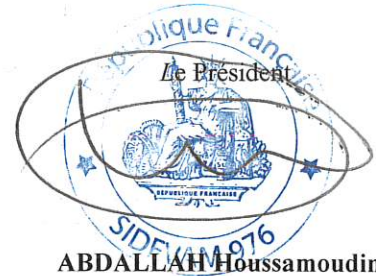
**Décide :**

**Article 1** : D'approuver le projet d'aménagement du pôle logistique de Dzoumogné ;

**Article 2** : D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus comme dans le rapport, et de valider la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Mayotte pour un montant de 3 119 369,4 € ;

**Article 3** : d'autoriser le Président, ou en son absence la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait à Dzoumogné, le 14 décembre 2021,



**ABDALLAH Houssamoudine**

